

**EBOLA DATA PLATFORM
DATA TRANSFER AGREEMENT**

BACKGROUND:

- (A) The Ebola Data Platform is a global data sharing initiative whose aims are described in the EDP Protocol and Ethics Framework which can be found at: www.iddo.org/ebola
- (B) The Infectious Diseases Data Observatory, based at the University of Oxford, hosts the Ebola Data Platform. The Infectious Diseases Data Observatory leads the role of Secretariat of the EDP and is accountable to the Steering Committee of the EDP (the decision-making body responsible for the definition and oversight of the EDP's policy, strategy, and management).
- (C) The Data Access Committee or "DAC" is an independent group of experts appointed in accordance with the EDP Governance Framework to review and make decisions regarding the approval of applications for access to the data stored on the EDP by researchers and institutions.
- (D) The Recipient wishes to access to the Dataset for the purposes set out in the Application, which has been approved by the DAC. The Parties have agreed to enter into this Agreement which sets out the terms on which the Recipient may use the Dataset.

THIS AGREEMENT is made on [INSERT DATE] ("Effective Date")

BETWEEN:

- (1) **THE CHANCELLOR MASTERS AND SCHOLARS OF THE UNIVERSITY OF OXFORD**, whose administrative office is at University Offices, Wellington Square, Oxford, OX1 2JD, United Kingdom and within whom the **Infectious Disease Data Observatory** is based (hereinafter referred to as "IDDO"), and
 - (2) **[INSERT INSTITUTION NAME AND ADDRESS]** (the "Recipient"),
- (each a "Party" and together the "Parties").

For the transfer of a data set to conduct the research outlined in Schedule 2.

NOW IT IS AGREED as follows:

1. DEFINITIONS

In this Agreement:

"Affected Countries" means those African countries that have experienced Ebola outbreaks from time to time;

"Applicable Regulations" means all laws, regulations, regulatory requirements and authorisations, decisions and guidance of regulatory authorities or other requirements applicable in the context of this Agreement;

"Application" means the application submitted by the Recipient to access the Dataset, a copy of which is appended to Schedule 2;

“Background IP” in respect of a Party means all Intellectual Property Rights (other than the Research Results) owned by, licensed to or otherwise controlled by that Party before the date of this Agreement or created after the date of this Agreement other than in connection with the Research;

“Confidential Information” means the Dataset and any and all information disclosed by or on behalf of IDDO at any time that would be regarded as confidential by a reasonable person or information which is identified as being confidential or otherwise designated to show expressly that it is imparted in confidence;

“Data Contributors” means the person(s) that provided the Dataset(s) as set out in Schedule 1;

“Dataset” means the data more particularly described in Schedule 1;

“Derived Data” means any data derived from use or analysis of the Dataset in the course of the Research and any collections of data, datasets and databases housing the foregoing and any database rights in or relating thereto;

“Ebola Data Platform” or **“EDP”** means the platform developed and maintained by IDDO on which data concerning Ebola contributed by a variety of data contributors (including the Data Contributors listed in Schedule 1) is collated and curated on behalf of the Platform Parties;

“Enriched Data” means any new or additional data that is collected by the Recipient for the purpose of the Research and which incorporates the Dataset (or any part thereof) and any collections of data, datasets and databases housing the foregoing and any database rights in or relating thereto;

“Governance Framework” means the governance framework for the Ebola Data Platform available at: <https://www.iddo.org/ebola>;

“Intellectual Property Rights” means any and all patents, copyright, registered designs, design rights, trade marks, database rights, regulatory rights in data exclusivity and market exclusivity (including under Directive 2001/83/EC and any national implementing legislation), know how and any other intellectual property rights anywhere in the world in each case whether registered or unregistered, including any and all applications for such rights and the right to make such applications and all similar or equivalent rights or forms of protection which subsist or will subsist now or in the future in any part of the world;

“Platform Parties” means the organisations represented on the Steering Committee from time to time, which includes, as at the date of this Agreement:

- (a) Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, Guinée;
- (b) Liberia Ministry of Health;
- (c) Sierra Leone Ministry of Health and Sanitation;
- (d) West African Health Organisation;
- (e) West African Task Force for the Control of Emerging and re-Emerging Infectious Diseases;
- (f) International Medical Corps;
- (g) Médecins Sans Frontières Belgique (and for the purposes of this Agreement only, all other Médecins Sans Frontières associations and Médecins Sans Frontières International);
- (h) The Chancellor Masters and Scholars of the University of Oxford;
- (i) Wellcome Trust; and

(j) Word Health Organisation;

“Publication” means any abstracts, reports, external communication, websites, presentations or peer-reviewed scientific publications that contain information, data or Research Results that are directly or indirectly related to the Dataset(s) and **“Publish”** shall be construed accordingly;

“Research” means the research to be performed by the Recipient as described in the Application;

“Research Results” means the results of the research performed by Data Recipients using the Data, including all Intellectual Property Rights, Derived Data and Enriched Data that are generated, or otherwise collected, arising, identified or first reduced to practice, in the course of research (but excluding the Data);

“Research Team” means the principal researcher (i.e. as designated in the Application) and the individuals directly involved in the performance of the Research under his/her supervision;

“Schedule” means a schedule to this Agreement;

“Term” means the duration stated in the Application; and

“Third Party” means any entity or person other than the Parties.

2. DATA TRANSFER

- 2.1 IDDO shall provide the Dataset to the Recipient following execution of this Agreement by both Parties.
- 2.2 The Recipient has the right to use the Dataset solely for the purposes of the Research which shall be conducted by the Recipient Team.
- 2.3 The Recipient will not transfer the Dataset or otherwise make it available to any Third Party.
- 2.4 Nothing in this Agreement shall prevent IDDO, the Platform Parties or the Data Contributors from being able to use the Dataset for any purpose, including but not limited to distribution of the Dataset to Third Parties for research purposes.
- 2.5 The Recipient acknowledges that it shall have no rights in or to the Dataset other than the right to use it in accordance with the express terms of this Agreement.

3. RECIPIENT OBLIGATIONS

- 3.1 The Recipient shall ensure that it and the members of the Research Team and any other member of staff, student or other person engaged by the Recipient in the Research undertakes to observe the terms of this Agreement and any further or supplementary agreement entered into between the Parties.
- 3.2 The Recipient acknowledges that the Dataset is anonymized and that the intention is that IDDO shall not transfer, disclose or otherwise make available any personal data (as defined in the Data Protection Act 2018) to the Recipient. Notwithstanding, the Recipient shall immediately notify IDDO and the DAC if it becomes aware that the Dataset may or does contain personal data and shall follow the reasonable instructions issued by IDDO and/or the DAC.
- 3.3 The Recipient shall not:
 - 3.3.1 use the Dataset for any purpose other than the Research;
 - 3.3.2 contact any Data Contributor with respect to the Dataset;

- 3.3.3 use, attempt to use or permit use of the Dataset to re-identify or contact any individual (living or deceased), community or medical institution associated with the Dataset; or
 - 3.3.4 link, attempt to link or permit a Third Party to link the Dataset with any other data in a manner that may enable re-identification of individuals (living or deceased), communities or medical institutions associated with the Dataset.
- 3.4 The Recipient shall:
- 3.4.1 not during the period of this Agreement or thereafter disclose to any persons other than the Research Team any Confidential Information except as expressly permitted by the terms of this Agreement or with the DAC's prior written consent;
 - 3.4.2 ensure that each member of the Research Team is made aware of the confidential nature thereof and is bound to comply with the terms of this Agreement including undertakings of confidentiality equivalent to those set forth in this Clause; and
 - 3.4.3 take all practicable steps whilst such information is in its possession or control to prevent access thereto by any person not so entitled under this Agreement.
- 3.5 During the Term the Recipient shall:
- 3.5.1 ensure that at all times it holds and maintains all necessary licences, permits and/or consents necessary for it to perform the Research;
 - 3.5.2 ensure that any regulatory and/or ethics committee approvals required for use of the Dataset in the Research are obtained before the Dataset is used;
 - 3.5.3 ensure that the Dataset is used in compliance with all Applicable Regulations, including without limitation, the Supplementary Act A/SA.1/01/10 on Personal Data Protection within ECOWAS (2010), the UK Data Protection Act 2018, the European Convention on Human Rights and Biomedicine (1997) (including its additional protocols) and the Declaration of Helsinki, or a set of no less morally stringent ethical standards;
 - 3.5.4 observe the highest standards of ethics and integrity in the course of the Research in order to promote respect for human rights, human dignity and privacy;
 - 3.5.5 respect and comply with the principles enshrined in the Platform Charter and Ethics Framework from time to time as set out in the Governance Framework;
 - 3.5.6 comply with any instructions or restrictions with respect to use of the Dataset that IDDO may notify to the Recipient from time to time;
 - 3.5.7 notify the IDDO Secretariat if it anticipates any changes to the Research and shall not implement any such change without obtaining the prior written approval of the DAC; and
 - 3.5.8 implement appropriate security measures to protect the Dataset from unauthorised access and/or disclosure. In particular the Recipient shall store the Dataset only on encrypted, access-limited, password-protected computers and/or servers. Any duplication of the Dataset must be fully documented such that all versions can be fully deleted on completion of the Term or earlier termination of this Agreement.

3.6 The Recipient warrants and undertakes to Oxford University and the Platform Parties that it has the right to enter into this Agreement;

3.7 The Recipient shall notify IDDO and the DAC immediately upon becoming aware of any unauthorised use or disclosure of, or access to, the Confidential Information and/or Dataset and the Recipient shall promptly take such action to remediate the same as IDDO and/or the DAC may reasonably require.

4. REPORTING AND INTELLECTUAL PROPERTY

4.1 The Recipient will provide at the end of the Term a written report describing in detail how it has used the Dataset and the societal and economic benefits generated therefrom.

4.2 All Background IP is and shall remain the exclusive property of the Party owning it (or, where applicable, the Third Party from whom its right to use the Background IP has derived) and nothing in this Agreement shall operate to transfer any Background IP of one Party to the other.

4.3 The Recipient shall fully and promptly disclose to IDDO all Research Results by the end of the Term.

4.4 The Recipient grants the Platform Parties a licence (which is irrevocable, perpetual, transferable, non-exclusive, sub-licensable and royalty free) to use and make available the Research Results for research, humanitarian, public health emergency response and other non-commercial purposes.

4.5 The Recipient shall use diligent efforts to make sure that the Research Results are accessible, available and affordable in Affected Countries including taking steps to disseminate the Research Results in Affected Countries and to develop and test products for the benefit of patients which shall be made available at an affordable price to patients in Affected Countries. An affordable price is one which doesn't exceed the price which fairly reflects the direct cost of manufacture of the relevant product plus a typical margin for a generic pharmaceutical product for the respective market. The Recipient shall take action deemed necessary by IDDO or the Steering Committee, acting reasonably, to comply with this clause.

4.6 The Recipient agrees that it will not enter into any dealing whatsoever with any other person which conflicts with this Agreement. In particular, the Recipient shall:

4.6.1 not enforce any Intellectual Property Rights it may own with respect to the Research Results against any person without IDDO's prior written consent;

4.6.2 not draft or file any applications to obtain patent protection (or other similar or equivalent protection) with respect to the Research Results in any jurisdiction without IDDO's prior written consent; and

4.6.3 procure that all persons to whom the Recipient licenses the Research Results enter into a binding written agreement with the Recipient under which it agrees to comply with terms materially equivalent to those set out in this Clause.

4.7 The Recipient acknowledges that the Platform Parties may reproduce the contents of approved applications and the Research Results on their websites or other media with due attribution to the Recipient.

5. PUBLICATION

5.1 The Recipient shall Publish or submit for Publication to an open-access, peer-reviewed journal, the Research Results (irrespective of the outcome of the Research) during the Term or such other period agreed between the Parties.

- 5.2 The Recipient shall ensure that Publications do not contain any information capable of identifying any individual (living or deceased), community or medical institution associated with the Dataset
- 5.3 Any Publication or presentation concerning the Dataset or the Research Results shall include the following acknowledgement: “This Research includes data provided by the Ebola Data Platform hosted by the Infectious Diseases Data Observatory, and the following data contributors [*list the Data Contributors named on the Data Cover Sheet (Schedule 1)*], who had no role in the production of these research outputs (as appropriate)”.
- 5.4 Other than as permitted in Clause 5.3, the Recipient shall not refer to, or use the name, logos or trademarks of, the Ebola Data Platform, the Platform Parties or the Data Contributor without the Platform’s, the Platform Party’s or the Data Contributor’s prior written consent (as relevant).

6. LIMITATIONS AND EXCLUSIONS

- 6.1 Nothing in this Agreement excludes or limits the liability of either Party:
- 6.1.1 for death or personal injury caused by that Party’s negligence; or
 - 6.1.2 for fraud or fraudulent misrepresentation; or
 - 6.1.3 to the extent that such liability cannot be limited or excluded by law.
- 6.2 Subject to Clause 6.1, in no event will the Platform Parties be liable for any use of the Dataset by the Recipient, whether in contract, tort (including negligence or breach of statutory duty) or otherwise howsoever arising.
- 6.3 The Recipient acknowledges that the Dataset is provided “as is” and the Platform Parties hereby exclude to the fullest extent permitted by law all terms, conditions and warranties which, by virtue of statute, common law or otherwise, may, in the absence of this Clause, be implied into this Agreement with respect to the Dataset (including any implied terms that the Dataset is of satisfactory quality, fit for purpose or that it will not infringe the intellectual property rights of any Third Party).
- 6.4 Subject to Clauses 6.1, 6.2 and 6.3 and insofar as any liability may not be limited or excluded by law, the total liability of IDDO and the Platform Parties, whether in contract, delict or otherwise, arising in connection with this Agreement shall not exceed ten thousand pounds sterling (£10,000) in aggregate.

7. DURATION AND TERMINATION

- 7.1 This Agreement, and the licences granted hereunder, shall commence on the later date of signature of the two Parties and, unless terminated earlier in accordance with this Clause, shall continue in force for the Term.
- 7.2 The Recipient may terminate this Agreement at any time by notice in writing to IDDO, such notice to take effect as specified in the notice.
- 7.3 IDDO may terminate this Agreement (in whole or in part) by notice in writing to the Recipient if the Data Contributor terminates IDDO’s right to use the Dataset.
- 7.4 Without prejudice to any other rights or remedies which IDDO may have, if IDDO reasonably considers that the Recipient is in breach of any of its obligations under this Agreement,:

- 7.4.1 IDDO shall notify the Recipient and the Recipient shall not publish the Research Results or, to the extent already published, procure the withdrawal of the Research Results from all such publications; and
- 7.4.2 IDDO may terminate this Agreement forthwith by notice in writing to the Recipient. The Recipient acknowledges that the DAC shall be entitled to reject all future applications received by the Recipient to access data on the Ebola Data Platform.
- 7.5 Upon expiry or termination of this Agreement, all licences granted to Recipient pursuant to this Agreement will automatically terminate and the Recipient shall securely destroy the Dataset and all Confidential Information and all Enriched Data to the extent that they incorporate the Dataset (and all copies thereof) in its possession or control and shall certify in writing to IDDO that it has done so.
- 7.6 The termination or expiry of this Agreement shall not prejudice or affect any accrued rights or liabilities of any of the Parties.
- 7.7 Upon termination of this Agreement for any reason the provisions of Clauses 1 (*Definitions*), 2.3 to 2.5 (inclusive) (*No transfer and reservation of rights*), 3.1 to 3.4 (inclusive), 3.6 and 3.7 (*Recipient Obligations*), 4 (*Reporting and Intellectual Property*), 5 (*Publication*), 6 (Limitations and Exclusions), 7 (*Duration and Termination*), 8 (*Third Party Rights*), 9 (*General*), 10 (*Counterparts*), 11 (*Notices*), 12 (*Interpretation*) and 13 (*Governing Law*) shall remain in force.

8. THIRD PARTY RIGHTS

- 8.1 The Recipient acknowledge that the Platform Parties and Data Contributors benefit from, and are entitled to enforce, the terms of this Agreement.
- 8.2 Except as stated in Clause 8.1, this Agreement does not create any rights to third parties.

9. GENERAL

- 9.1 This Agreement may only be amended in writing signed by duly authorised representatives of IDDO and the Recipient.
- 9.2 The Recipient shall not assign, mortgage, charge or otherwise transfer or deal with any rights or obligations under this Agreement without the prior written consent of IDDO.
- 9.3 No failure or delay on the part of either Party to exercise any right or remedy under this Agreement shall be construed or operate as a waiver thereof, nor shall any single or partial exercise of any right or remedy preclude the further exercise of such right or remedy.
- 9.4 If any provision or part of this Agreement is held to be invalid, amendments to this Agreement may be made by the addition or deletion of wording as appropriate to remove the invalid part or provision but otherwise retain the provision and the other provisions of this Agreement to the maximum extent permissible under applicable law.
- 9.5 Neither Party shall act or describe itself as the agent of the other, nor shall it make or represent that it has authority to make any commitments on the other's behalf.
- 9.6 Each Party shall at all times comply with all applicable laws, statutes, regulations and codes relating to anti-bribery and corruption including the UK Bribery Act 2010 (as may be amended from time to time) and shall have and maintain appropriate policies and procedures to ensure compliance with such requirements (which it shall enforce where appropriate). Each Party shall immediately notify

the other Party of any demand for any undue financial or other advantage of any kind received by it in connection with the subject matter of this Agreement.

- 9.7 This Agreement, including its schedules, sets out the entire agreement between the Parties relating to its subject matter and supersedes all prior oral or written agreements, arrangements or understandings between them relating to such subject matter. The Parties acknowledge that they are not relying on any representation, agreement, term or condition which is not set out in this Agreement.

10. COUNTERPARTS

- 10.1 This Agreement may be executed in counterparts. Where executed in counterparts this Agreement shall not take legal effect until all duly executed counterparts have been delivered and delivery will take place following execution of this Agreement on the delivery and effective date, as evidenced by the date inserted at the start of the Agreement.

11. NOTICES

- 11.1 All notices to be given and other documentation to be sent under the terms of this Agreement may be delivered personally or via email to the following:

11.1.1 in the case of IDDO: ebola@iddo.org

11.1.2 in the case of the Data Access Committee: ebolaDAC@iddo.org

11.1.3 in the case of the Recipient: *[insert details]*

- 11.2 Notices sent as above shall be deemed to have been received: if delivered personally, when left at the address noted at the start of this Agreement (or such other address as may be notified to the other party in writing from time to time); or if sent by email, on the date the confirmation copy was deemed to have been received.

12. INTERPRETATION

In this Agreement:

12.1.1 references to “persons” includes a natural person, corporate or unincorporated body (whether or not having separate legal personality) and that person’s legal and personal representatives, successors and permitted assignee;

12.1.2 references to the singular include the plural and vice versa;

12.1.3 where the word “including” is used it shall be understood as meaning “including without limitation”; and

12.1.4 any reference to any English law term for any action, remedy, method or judicial proceeding, legal document, legal status, court, official or any legal concept or thing shall in respect of any jurisdiction other than England be deemed to include what most nearly approximates in that jurisdiction to the English law term.

13. GOVERNING LAW

- 13.1 The validity, construction and performance of this Agreement, and any contractual and non-contractual claims arising hereunder, shall be governed by English law and shall be subject to the exclusive jurisdiction of the English courts to which the Parties hereby submit.

EXECUTED ON THE DATE SET OUT AT THE HEAD OF THIS AGREEMENT.

For and on behalf of
**THE CHANCELLOR MASTERS AND SCHOLARS OF
THE UNIVERSITY OF OXFORD**

For and on behalf of
[FULL NAME OF RECIPIENT INSTITUTION]

Signed: _____

Signed: _____

Print name: _____

Print name: _____

Title: _____

Title: _____

Date: _____

Date: _____

Acknowledged by
[NAME OF PRINCIPAL RESEARCHER]

Signed: _____

Print name: _____

Title: _____

Date: _____

SCHEDULE 1
DATASET RELEASE COVER PAGE

Dataset Release Version Number: XXX

Study title (if applicable): XXX

IDDO Study ID: XXX

X files are included in this release:

1. XXX (XXX KB)
2. XXX (XXX KB)

This file is the data dictionary to accompany the dataset.

3. XXX (XXX KB)

This data file contains:

- XXX variables
- XXX rows
- XXX anonymised patient IDs

This data supports the results published in: XXX, XXX

These data were contributed to the IDDO Ebola Data Repository by the following organisations which must be acknowledged in any research outputs: XXX, XXX

If you have questions about this dataset, please contact curation@iddo.org.

**SCHEDULE 2
APPLICATION**

[Insert a copy of the approved Application]

PLATE-FORME DE DONNÉES EBOLA
ACCORD DE TRANSFERT DE DONNÉES

CONTEXTE

- (E) La Plate-forme de Données Ebola est une initiative de partage des données mondiales dont les objectifs sont décrits dans le protocole et le cadre éthique PDE, à l'adresse : www.iddo.org/ebola
- (F) L'Observatoire des données sur les maladies infectieuses (IDDO), basé à l'université d'Oxford, accueille la Plate-forme de Données Ebola. L'Observatoire des données sur les maladies infectieuses est chargé du Secrétariat de la PDE et est responsable devant le Comité de pilotage de la PDE (l'organe de prise de décision, responsable de la définition et de la surveillance des politiques, stratégies et gestion de la PDE).
- (G) Le Comité d'accès aux données ou « **CAD** » est un groupe indépendant d'experts désignés conformément au Cadre de gouvernance de la PDE pour examiner et prendre des décisions concernant l'approbation des demandes d'accès aux données stockées sur la PDE, demandes formulées par des chercheurs et des institutions.
- (H) Le Destinataire souhaite accéder au Jeu de données aux fins énoncées dans la Demande qui a été approuvée par le CAD. Les Parties ont convenu de conclure le présent Accord qui énonce les conditions dans lesquelles le Destinataire peut utiliser le Jeu de données.

CET ACCORD est conclu le [INSERT DATE] (« Date d'effet »)

ENTRE :

- (3) **LE CHANCELIER, LES PROFESSEURS ET CHERCHEURS DE L'UNIVERSITÉ D'OXFORD**, dont le siège administratif est à University Offices, Wellington Square, Oxford, OX1 2JD, Royaume-Uni, et qui abrite l'**Observatoire des données sur les maladies infectieuses** (ci-après dénommé « **IDDO** »), et
- (4) **[INSERT INSTITUTION NAME AND ADDRESS]** (le « Destinataire »),
(l'un ou l'autre est dénommé une « **Partie** » et les deux ensemble sont dénommés les « **Parties** »).

Pour le transfert d'un jeu de données défini afin de mener les recherches décrites dans le Calendrier 2.

IL EST CONVENU ce qui suit :

14. DÉFINITIONS

Dans le présent Accord :

« **Pays concernés** » désigne les pays africains qui ont connu des épidémies d'Ebola de temps à autre.

« **Règlements applicables** » désigne toutes les lois, les règlements, les exigences et les autorisations réglementaires, les décisions et les orientations des autorités réglementaires ou d'autres exigences applicables dans le cadre du présent Accord.

« **Demande** » désigne la demande présentée par le Destinataire pour accéder au Jeu de données, dont une copie est annexée à Schedule 2.

« **Propriété intellectuelle d'amont** » ou « **PI d'amont** », à l'égard d'une Partie, désigne tous les Droits de propriété intellectuelle (autres que les Résultats de recherche) appartenant à, sous licence ou autrement contrôlés par cette Partie, avant la date du présent Accord, ou créés après la date du présent Accord indépendamment de la Recherche.

« **Information confidentielle** » désigne le Jeu de données et toute information divulgués à tout moment par ou au nom d'IDDO et considérés comme confidentiels par une personne raisonnable, ou une information identifiée comme étant confidentielle ou désignée pour montrer expressément qu'elle est communiquée à titre confidentiel.

« **Contributeur(s) de données** » désigne la ou les personnes qui ont fourni le ou les Jeux de données comme indiqué dans le Calendrier 1.

« **Jeu de données** » désigne les données plus particulièrement décrites dans le Calendrier 1.

« **Données dérivées** » désigne des données découlant de l'utilisation ou de l'analyse du Jeu de données dans le cadre de la Recherche, ainsi que tous les jeux, collections et bases de données hébergeant ce qui précède et tous les droits des bases de données dans ces collections, jeux et bases de données ou qui s'y rapportent.

« **Plateforme de données Ebola** » ou **PDE** désigne la plate-forme développée et maintenue par IDDO sur laquelle les données concernant le virus Ebola fournies par divers contributeurs de données (y compris les Contributeurs de données énumérés dans le Calendrier 1) sont rassemblées et curées au nom des Parties de la plate-forme.

« **Données enrichies** » désigne toutes les données nouvelles ou supplémentaires qui sont collectées par le Destinataire dans le cadre de la Recherche et qui intègre le Jeu de données (ou une partie), ainsi que tous les jeux, collections et bases de données hébergeant ce qui précède et tous les droits des bases de données dans ces collections, jeux et bases de données ou qui s'y rapportent.

« **Cadre de gouvernance** » désigne le cadre de gouvernance de la Plate-forme de données Ebola disponible sur <https://www.iddo.org/ebola>.

« **Droits de propriété intellectuelle** » désigne tous les brevets, droits d'auteur, modèles ou dessins enregistrés, droits attachés aux modèles ou dessins, marques de commerce, droits afférent aux bases de données, droits réglementaires d'exclusivité des données et du marché (y compris la directive 2001/83/EC et toute législation nationale de mise en œuvre), savoir-faire et autres droits de propriété intellectuelle partout dans le monde, dans chaque cas qu'ils soient enregistrés ou non, y compris toutes les demandes de ces droits et le droit de faire de telles demandes et tous les droits ou formes de protection similaires ou équivalents qui subsistent ou subsisteront maintenant ou plus tard partout dans le monde.

« **Parties de la plate-forme** » désigne les organisations, représentées de temps à autre au sein du Comité de pilotage, qui comprennent à la date du présent Accord :

(a) Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, Guinée

(b) Ministère de la Santé du Libéria

(c) Ministère de la santé et de l'assainissement de la Sierra Leone

(d) Organisation ouest-africaine de la Santé

(e) Groupe de travail de l'Afrique de l'Ouest pour le contrôle des maladies infectieuses émergentes et ré-émergentes

(f) International Medical Corps

(g) Médecins Sans Frontières Belgique, (et aux fins du présent Accord uniquement, toutes les autres associations Médecins Sans Frontières et Médecins Sans Frontières International)

(h) Les chancelier, professeurs et chercheurs de l'université d'Oxford

(i) Wellcome Trust, et

(j) Organisation Mondiale de la Santé

« **Publication** » désigne tous les résumés, rapports, communications externes, sites Web, présentations ou publications scientifiques avec comité de lecture qui contiennent des informations, données ou Résultats de recherche qui sont liés directement ou indirectement au(x) Jeu(x) de données ; et « **Publier** » s'interprète en conséquence

« **Recherche** » désigne la recherche à exécuter par le Destinataire comme décrit dans la Demande.

« **Résultats de recherche** » désigne les résultats de la recherche effectuée par les Destinataires de données sur les Données, y compris tous les Droits de propriété intellectuelle, les Données dérivées et Données enrichies qui sont générées ou autrement collectées, résultantes, identifiées ou ayant fait l'objet d'une première application pratique, au cours de la recherche (mais à l'exclusion des Données)

« **Équipe de recherche** » désigne la ou le chercheur principal (tel qu'indiqué dans la Demande) et les personnes directement impliquées dans l'exécution de cette Recherche sous sa supervision.

« **Calendrier** » désigne un calendrier joint au présent Accord.

« **Période** » désigne la durée indiquée dans la Demande.

« **Tierce partie** » désigne toute entité ou personne autre que les Parties.

15. TRANSFERT DE DONNÉES

15.1 IDDO fournit le Jeu de données au Destinataire après exécution du présent Accord par les deux Parties.

15.2 Le Destinataire a le droit d'utiliser le Jeu de donnée uniquement aux fins de la Recherche menée par l'Équipe du Destinataire.

15.3 Le Destinataire ne peut transférer, ou rendre disponible autrement, le Jeu de donnée à aucune Tierce partie.

15.4 Rien dans le présent Accord n'empêche IDDO, les Parties de la plate-forme ou les Contributeurs de données à utiliser le Jeu de données à toutes fins, y compris la distribution du Jeu de données à des Tierces parties à des fins de recherche.

15.5 Le Destinataire reconnaît qu'il n'a aucun droit dans ou sur le Jeu de données autre que le droit de l'utiliser conformément aux termes mentionnés dans le présent Accord.

16. OBLIGATIONS DU DESTINATAIRE

16.1 Le Destinataire doit veiller à ce que lui-même, les membres de l'Équipe de recherche et tout autre membre du personnel, étudiant ou toute autre personne recrutée par le Destinataire pour la Recherche, s'engagent à respecter les termes du présent Accord, et de tout accord complémentaire ou supplémentaire conclu entre les Parties.

- 16.2 Le Destinataire reconnaît que le Jeu de données est anonymisé et qu'IDDO n'a pas l'intention de divulguer ou transférer au Destinataire ou mettre à sa disposition des données personnelles (telles que définies dans la Loi sur la protection des données 2018) . Nonobstant, le Destinataire doit aviser immédiatement IDDO et le CAD s'il se rend compte que le Jeu de données peut contenir ou contenir des données personnelles et il doit suivre les instructions raisonnables émises par IDDO ou le CAD.
- 16.3 Le Destinataire ne doit pas :
- 16.3.1 utiliser le Jeu de données à des fins autres que la Recherche ;
 - 16.3.2 communiquer avec un Contributeur de données concernant le Jeu de données ;
 - 16.3.3 utiliser, tenter d'utiliser ou permettre l'utilisation du Jeu de données pour ré-identifier ou contacter toute personne (vivante ou décédée), communauté ou institution médicale associée au Jeu de données ; ou
 - 16.3.4 lier, tenter de lier ou permettre à une Tierce partie de lier le Jeu de données à d'autres données d'une manière pouvant permettre la ré-identification des personnes (vivantes ou décédées), des communautés ou des institutions médicales associées au Jeu de données.
- 16.4 Le Destinataire se doit de :
- 16.4.1 ne pas divulguer à toute personne autre que l'Équipe de recherche, pendant la période du présent Accord ou par la suite, toute Information confidentielle, sauf dans les cas expressément autorisés par les dispositions du présent Accord ou avec le consentement écrit préalable du CAD ;
 - 16.4.2 veiller à ce que chaque membre de l'Équipe de recherche soit mis au courant de la nature confidentielle de celle-ci et soit tenu de se conformer aux dispositions du présent Accord, y compris les engagements de confidentialité équivalents à ceux énoncés dans le présent article ; et
 - 16.4.3 prendre toutes les mesures possibles, tant que ces informations sont en sa possession ou contrôle, pour empêcher l'accès à celles-ci par toute personne qui n'en a pas le droit en vertu du présent Accord.
- 16.5 Pendant la Période, le Destinataire doit :
- 16.5.1 veiller à détenir et conserver, à tout moment, toutes les licences, permis ou consentements nécessaires à l'accomplissement de la Recherche ;
 - 16.5.2 veiller à ce que toute réglementation ou approbations du comité d'éthique requises pour l'utilisation du Jeu de données dans la Recherche soient obtenues avant l'utilisation du Jeu de données ;
 - 16.5.3 veiller à ce que le Jeu de données soit utilisé dans le respect de tous les Règlements applicables, y compris, sans s'y limiter, l'Acte additionnel A/SA 1/01/10 sur la protection des données personnelles au sein de la CEDEAO (2010), Data Protection Act 2018 du Royaume-Uni, la Convention européenne sur les droits de l'homme et la biomédecine (1997) (y compris ses protocoles additionnels) et la Déclaration d'Helsinki, ou conformément à un ensemble de normes éthiques tout aussi strictes moralement ;

- 16.5.4 observer les normes d'éthique et d'intégrité les plus élevées durant la Recherche afin de promouvoir le respect des droits humains, de la dignité humaine et de la vie privée ;
 - 16.5.5 respecter et observer les principes énoncés dans la Charte de la plate-forme et le Cadre éthique, le cas échéant, comme indiqué dans le Cadre de gouvernance ;
 - 16.5.6 se conformer aux instructions ou restrictions relatives à l'utilisation du Jeu de données qu'IDDO peut notifier au Destinataire le cas échéant ;
 - 16.5.7 informer le Secrétariat IDDO s'il prévoit des modifications de la Recherche et ne pas mettre en œuvre de tels changements sans obtenir l'approbation écrite préalable du CAD ; et
 - 16.5.8 mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées pour protéger le Jeu de données des accès non autorisés ou de sa divulgation. En particulier, le Destinataire doit conserver le Jeu de données uniquement sur des ordinateurs ou serveurs cryptés, à accès limité, protégé par mot de passe. Toute reproduction du Jeu de données doit être pleinement documentée de telle sorte que toutes les versions puissent être entièrement supprimées à la fin de la Période du présent Accord ou de sa résiliation anticipée.
- 16.6 Le Destinataire garantit l'université d'Oxford et les Parties de la plate-forme qu'il a le droit de conclure cet Accord.
- 16.7 Le Destinataire doit immédiatement notifier IDDO et le CAD dès qu'il a connaissance de toute utilisation ou divulgation non autorisées des Informations confidentielles ou du Jeu de données ou de tout accès non autorisé à ces derniers. Le Destinataire doit prendre sans délai les mesures de remédiation qu'IDDO ou le CAD peuvent raisonnablement exiger.

17. RAPPORTS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 17.1 Le Destinataire fournira à la fin de la Période un rapport écrit décrivant en détail comment il a utilisé le Jeu de données et les avantages sociétales et économiques qui en résultent.
- 17.2 Toute PI d'amont est et restera la propriété exclusive de la Partie propriétaire (ou, le cas échéant, la Tierce partie de qui le droit d'utiliser la PI d'amont est tiré) et aucune disposition du présent Accord ne peut avoir pour effet de transférer toute propriété intellectuelle d'amont d'une Partie à l'autre.
- 17.3 Le Destinataire doit communiquer sans délai à IDDO tous les Résultats de recherche dans leur intégralité à la fin de la Période.
- 17.4 Le Destinataire accorde aux Parties de la plate-forme une licence (qui est irrévocable, perpétuelle, transférable, non exclusive, sous-licenciable et libre de droits) pour l'utilisation et la mise à disposition des Résultats de recherche au service de la recherche, des interventions d'urgence de santé publique et humanitaires et pour toutes autres fins non commerciales.
- 17.5 Le Destinataire doit déployer des efforts diligents pour s'assurer que les Résultats de recherche sont accessibles, disponibles et abordables dans les Pays concernés, y compris en prenant des mesures pour diffuser les Résultats de recherche dans les Pays concernés et pour développer et tester, au profit des patients, les produits qui seront mis en vente à un prix abordable pour les patients dans les Pays concernés. Un prix abordable est un prix qui ne dépasse pas le montant reflétant fidèlement le coût direct de la fabrication du produit concerné, plus une marge typique pour un produit pharmaceutique générique sur le marché correspondant. Le Destinataire doit

prendre des mesures jugées nécessaires par IDDO ou le Comité de pilotage, en agissant de façon raisonnable, pour se conformer au présent article.

17.6 Le Destinataire accepte de ne conclure aucune opération, avec qui que ce soit, qui est en contradiction avec le présent Accord. En particulier, le Destinataire doit :

17.6.1 ne pas faire exécuter les Droits de propriété intellectuelle qu'il peut posséder concernant les Résultats de recherche contre toute personne sans le consentement écrit préalable d'IDDO ;

17.6.2 ne pas rédiger ou déposer des demandes pour obtenir une protection par brevet (ou toute autre protection similaire ou équivalente) concernant les Résultats de recherche, dans toute juridiction, sans le consentement écrit préalable d'IDDO ; et

17.6.3 veiller à ce que toutes les personnes à qui le Destinataire a accordé une licence concernant les Résultats de recherche concluent un accord écrit contraignant avec le Destinataire en vertu duquel elles acceptent de se conformer à des conditions sensiblement équivalentes à celles énoncées dans le présent article.

17.7 Le Destinataire reconnaît que les Parties de la plate-forme peuvent reproduire le contenu des demandes approuvées et les Résultats de recherche sur leurs sites Web ou d'autres médias avec mention de la source, le Destinataire.

18. PUBLICATION

18.1 Le Destinataire doit Publier ou soumettre à la Publication, dans une revue à comité de lecture et libre d'accès, les Résultats de recherche (quels que soient les résultats de la recherche) pendant la Période ou toute autre période convenue entre les Parties.

18.2 Le Destinataire doit veiller à ce que les Publications ne contiennent pas d'informations permettant d'identifier une personne (vivante ou décédée), une communauté ou une institution médicale associée au Jeu de données.

18.3 Toute Publication ou présentation concernant le Jeu de données ou les Résultats de recherche doivent inclure la mention suivante : « Cette recherche intègre des données fournies par la Plate-forme de données Ebola, hébergée par l'Observatoire des données sur les maladies infectieuses, et les contributeurs de données suivants [*list the Data Contributors named on the Data Cover Sheet (Schedule 1)*], qui n'ont joué aucun rôle dans la production de ces résultats de recherche (selon le cas) ».

18.4 Sauf dans le cas prévu dans l'article 5.3, le Destinataire ne doit pas se référer aux noms, logos ou marques de commerce de la Plate-forme de données Ebola, des Parties de la plate-forme ou du Contributeur de données — ou utiliser leurs noms, logos ou marques de commerce — sans le consentement écrit préalable de la Plate-forme, des Parties de la plate-forme ou du Contributeur de données (le cas échéant).

19. LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

19.1 Aucune disposition du présent Accord n'exclut ou ne limite la responsabilité de l'une des Parties :

19.1.1 en cas de décès ou de blessure corporelle causés par la négligence de cette Partie ; ou

19.1.2 en cas de fraude ou d'allégation frauduleuse ; ou

19.1.3 dans la mesure où cette responsabilité ne peut être limitée ou exclue par la loi.

- 19.2 Sous réserve de l'article 6.1, en aucun cas les Parties de la plate-forme ne sont responsables de l'utilisation du Jeu de données par le Destinataire des données, qu'elle soit contractuelle, délictuelle (y compris la négligence ou le manquement à une obligation légale) ou sous toute autre forme.
- 19.3 Le Destinataire reconnaît que le Jeu de données est fourni « tel quel » et les Parties de la plate-forme excluent par la présente, dans toute la mesure autorisée par la loi, toutes les clauses, conditions et garanties qui, que ce soit par statut, loi courante ou autre, peuvent, en l'absence de cet article, être implicites dans le présent Accord concernant le Jeu de données (y compris les clauses implicites que le Jeu de données est de qualité satisfaisante, adapté à l'usage ou qu'il ne transgressera pas les droits de propriété intellectuelle de toute Tierce partie.
- 19.4 Sous réserve des articles 6.1, 6.2 et 6.3 et dans la mesure où toute responsabilité ne peut pas être limitée ou exclue par la loi, la responsabilité totale d'IDDO et des Parties de la plate-forme, qu'elle soit contractuelle, délictuelle ou autre, découlant du présent Accord, ne doit pas dépasser dix mille livres sterling (10 000 £) au total.

20. DURÉE ET RÉSILIATION

- 20.1 Le présent Accord, ainsi que les licences accordées en vertu de la présente, commencent à la date de la dernière signature des deux Parties et, sauf résiliation anticipée conformément au présent article, restent en vigueur pendant la Période.
- 20.2 Le Destinataire peut résilier le présent Accord à tout moment par notification écrite adressée à IDDO, cet avis prenant effet comme indiqué dans l'avis.
- 20.3 IDDO peut résilier le présent Accord (en tout ou en partie) par un avis écrit adressé au Destinataire si le Contributeur de données met fin au droit d'IDDO d'utiliser le Jeu de données.
- 20.4 Sans préjudice des autres droits ou recours dont IDDO peut avoir, si IDDO estime raisonnablement que le Destinataire a violé l'une de ses obligations en vertu du présent Accord :
- 20.4.1 IDDO informe le Destinataire qui ne doit alors pas publier les Résultats de recherche ou, dans la mesure où ils sont déjà publiés, qui doit obtenir le retrait des Résultats de recherche de toutes ces publications ; et
- 20.4.2 IDDO peut résilier le présent Accord immédiatement par un avis écrit adressé au Destinataire. Le Destinataire reconnaît que le CAD a le droit de rejeter toutes les demandes futures reçues du Destinataire pour accéder aux données de la Plate-forme Ebola.
- 20.5 À l'expiration ou la résiliation du présent Accord, toutes les licences accordées au Destinataire en vertu du présent Accord sont automatiquement résiliées et le Destinataire doit détruire de façon sécuritaire le Jeu de données et toutes les Informations confidentielles et toutes les Données enrichies dans la mesure où elles intègrent le Jeu de données (et toutes les copies de celui-ci) en sa possession ou contrôle et doit certifier par écrit à IDDO qu'il l'a fait.
- 20.6 La résiliation ou l'expiration du présent Accord ne compromet pas ou ne porte pas atteinte aux droits ou obligations acquis de l'une ou l'autre des Parties.
- 20.7 En cas de résiliation du présent Accord pour quelque raison que ce soit, les dispositions des articles 1 (*Définitions*), 2.3 à 2.5 (inclus) (*Pas de transfert et réserve de droits*), 3.1 à 3.4 (inclus), 3.6 et 3.7 (*Obligations de Destinataire*), 4 (*Rapports et Propriété intellectuelle*), 5 (*Publication*), 6 (*Limitations et exclusions*), 7 (*Durée et résiliation*), 8 (*Droits des Tierces parties*), 9 (*Général*), 10 (*Exemplaires*), 11 (*Avis*), 12 (*Interprétation*), et 13 (*Droit applicable*) resteront en vigueur.

21. DROITS DES TIERCES PARTIES

- 21.1 Le Destinataire reconnaît que les Parties de la plate-forme et les Contributeurs de données tirent parti des dispositions du présent Accord et sont autorisés à les faire respecter.
- 21.2 Sauf indication contraire à l'article 8.1, le présent Accord ne crée pas de droits aux Tierces parties.

22. GÉNÉRAL

- 22.1 Le présent Accord ne peut être modifié que par écrit et signé par les représentants dûment autorisés d'IDDO et du Destinataire.
- 22.2 Le Destinataire ne doit pas céder, hypothéquer, grever ou transférer ou traiter des droits ou obligations en vertu du présent Accord, sans le consentement écrit préalable d'IDDO.
- 22.3 Aucun défaut ou retard de la part de l'une des Parties dans l'exercice d'un droit ou d'un recours en vertu du présent Accord ne sera interprété ou utilisé comme une renonciation de ce droit ou recours, et aucun exercice unique ou partiel d'un droit ou recours ne peut empêcher l'exercice ultérieur d'un tel droit ou recours.
- 22.4 Si une disposition ou partie du présent Accord est jugée invalide, des modifications au présent Accord peuvent être faites par l'ajout ou la suppression d'une formulation, selon le cas, pour enlever la partie ou disposition invalide, tout en conservant par ailleurs les autres dispositions du présent Accord dans la plus large mesure permise par la loi applicable.
- 22.5 Aucune des Parties ne peut agir ou se présenter comme l'agent de l'autre, ou comme ayant l'autorité pour prendre des engagements au nom de l'autre.
- 22.6 Chaque Partie doit à tout moment respecter toutes les lois, tous les statuts, règlements et codes applicables relatifs à la lutte contre la corruption, y compris la loi britannique de 2010 relative à la corruption (pouvant être modifiée le cas échéant), et doit avoir et maintenir des politiques et des procédures appropriées pour assurer le respect de ces exigences (qu'elle doit appliquer le cas échéant). Chaque Partie informe immédiatement l'autre Partie de toute demande de tout avantage indu, financier ou autre, reçu dans le cadre de l'objet du présent Accord.
- 22.7 Le présent Accord, y compris ses calendriers, établit l'accord intégral entre les Parties concernant son objet et remplace tous les accords, arrangements ou ententes antérieurs, oraux ou écrits, établis entre elles concernant ledit objet. Les Parties reconnaissent qu'elles ne se fient pas sur une assertion, un accord ou des conditions qui ne figurent pas dans le présent Accord.

23. EXEMPLAIRES

- 23.1 Le présent Accord peut être signé en plusieurs exemplaires. Si tel est le cas, le présent Accord n'a pas d'effet juridique tant que tous les exemplaires dûment signés n'ont pas été transmis. La transmission aura lieu après la signature du présent Accord à la date d'effet et de transmission, qui correspond à la date insérée au début de l'Accord.

24. AVIS

- 24.1 Tous les avis à donner et autres documents à envoyer en lien avec les termes du présent Accord doivent être remis en personne ou par courrier électronique à :
- 24.1.1 IDDO : ebola@iddo.org
- 24.1.2 Comité d'accès aux données : ebolaDAC@iddo.org

24.1.3 Destinataire : [insert details]

24.2 Les avis envoyés comme décrit ci-dessus s'entendent comme ayant été reçus s'ils ont été remis personnellement, lorsqu'ils ont été déposés à l'adresse indiquée au début du présent Accord (ou à toute autre adresse notifiée à l'autre partie par écrit le cas échéant) ou, s'ils sont envoyés par courrier électronique, à la date de la copie de confirmation réputée avoir été reçue.

25. INTERPRÉTATION

Dans le présent contrat :

25.1.1 Une « personne » s'entend comme une personne physique, morale ou un organisme non constitué en corporation (qu'il soit doté d'une personnalité juridique distincte ou non) et ses représentants légaux et personnels, ses successeurs et cessionnaires autorisés.

25.1.2 Toute référence au singulier inclut le pluriel et vice-versa.

25.1.3 Lorsque le mot « y compris » est utilisé, il doit être compris comme signifiant « y compris, sans limitation ».

25.1.4 Toute référence à un terme juridique anglais relatif à toute action, réparation, méthode ou procédure judiciaire, document juridique, statut juridique, juridiction, personnel, tout concept ou objet juridique sera, relativement à toute juridiction autre qu'anglaise, réputée inclure une référence qui se rapproche le plus du terme juridique anglais dans ladite juridiction.

26. DROIT APPLICABLE

26.1 La validité, la construction et l'exécution du présent Accord et les réclamations contractuelles et non contractuelles découlant des présentes, sont régies par le droit anglais et sont soumises à la compétence exclusive des tribunaux anglais auxquels les Parties se soumettent par la présente.

EXÉCUTÉ A LA DATE FIXEE AU DEBUT DU PRESENT ACCORD.

Pour et au nom de

**LE CHANCELIER, LES PROFESSEURS ET
CHERCHEURS DE L'UNIVERSITÉ D'OXFORD**

Signature :

Nom en majuscule :

Titre : _____

Date : _____

Pour et au nom de

[FULL NAME OF RECIPIENT INSTITUTION]

Signature :

Nom en majuscule :

Titre : _____

Date : _____

Confirmé par

[NAME OF PRINCIPAL RESEARCHER]

Signature :

Nom en majuscule :

Titre : _____

Date : _____

CALENDRIER 1
PAGE COUVERTURE DE LA DIFFUSION DU JEU DE DONNÉES

Numéro de version de diffusion du jeu de données : XXX

Titre de l'étude (le cas échéant) : XXX

ID de l'étude IDDO : XXX

X fichiers sont inclus dans cette version :

1. XXX (XXX KB)
2. XXX (XXX KB)

Ce fichier est le dictionnaire de données qui accompagne le jeu de données.

3. XXX (XXX KB)

Ce fichier de données contient :

- XXX variables
- XXX lignes
- XXX ID patient anonymisés

Ces données confirment les résultats publiés dans : XXX, XXX

Ces données ont été versées dans l'organe d'archivage des données Ebola d'IDDO par les organisations suivantes qui doivent être mentionnées dans tous les résultats de recherche : XXX, XXX

Si vous avez des questions à propos de ce jeu de données, veuillez contacter curation@iddo.org.

CALENDRIER 2
DEMANDE

[Insert a copy of the approved Application]